



COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix décembre 2021, s'est réuni en Maire de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER, Ludovic GOY

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 18 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Délibérations**

N° 2021-51 : Réalisation des travaux de sécurisation du bourg de Lamure

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-23 demandant une subvention au titre des amendes de police pour l'opération de sécurisation du carrefour, montée des Eglantines, à Lamure.

La notification de cette subvention a été reçue le 23 novembre, précisant que la somme de 8 350 € a été allouée à la Commune pour ce projet.

Le conseil municipal doit s'engager à effectuer les travaux de sécurisation dans le bourg de Lamure et accepter la subvention allouée au titre des amendes de police

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Adopté à l'unanimité

N° 2021-52 : Modification des représentants du SYDER

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-24 désignant les représentants de la commune à différents syndicats dont le SYDER.

Compte tenu de la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué, Patrick Chillet, en charge du réseau de chaleur et de l'éclairage public, il est proposé de modifier la qualité des élus désignés.

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants communaux délégués ainsi :

- SYDER (1 titulaire et 1 suppléant) : Patrick CHILLET (titulaire) et Jean Marc BRUYAS (suppléant)

Adopté à l'unanimité

N° 2021-53 : Convention de mise à disposition de l'agent de la médiathèque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la convention de mise à disposition de Véronique Villemagne, agent de bibliothèque, auprès de la Commune de Larajasse.

Monsieur le Maire rappelle que Véronique Villemagne est embauchée par la mairie d'Aveize en tant qu'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe. Cet agent peut être à nouveau mise à disposition de la commune de Larajasse en vue d'exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine à la bibliothèque municipale de Larajasse : suivi de la politique documentaire, gestion des collections, développement des publics.

Véronique Villemagne est actuellement mise à disposition de la Commune de Larajasse pour 5h hebdomadaires. Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une mise à disposition pour 7h30 hebdomadaires, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Adopté à l'unanimité

N° 2021-54 : Subvention à l'association Croq'livres

Monsieur Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association Croq'Livres. Cette association a pour but la gestion de la bibliothèque communale, elle se substitue donc à la municipalité dans cette fonction.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4 000,00 € à l'association Croq'Livres. Cette subvention permettra de poursuivre l'acquisition de nouveaux livres (ou autres supports).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Adopté à l'unanimité

N° 2021-55 : Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers

M. Franck ESSERTEL ne participe pas au vote de cette délibération.

Monsieur Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'Amicale des sapeurs pompiers de Larajasse.

L'association sollicite la Commune pour une subvention permettant de couvrir une partie des frais du vin d'honneur offert lors de la Sainte Barbe du mois de janvier. Pour rappel, toute la population jarsaire est invitée à ce vin d'honneur.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 450,00 € à l'amicale des sapeurs pompiers, comme l'année précédente. Cette subvention sera versée sur justificatif, après la réalisation de la manifestation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

N° 2021-56 : Subvention à l'association des classes en 2

Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'association des Classes en 2.

Cette association organise la fête des classards lors des années en 2. Elle invite toute la population lors du vin d'honneur de cette journée

Monsieur le Maire, en accord avec la commission JSRA, propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 € afin d'aider l'association à financer l'apéritif, sous condition que celui-ci soit ouvert à toute la population.

Cette subvention sera versée sur justificatif, après la réalisation de la manifestation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

N° 2021-57 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures.

Ces travaux viennent accroître la valeur des bâtiments concernés et sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A.

Ces chantiers réalisés durant l'année 2021 par les services techniques sur différents bâtiments tiennent compte de l'achat de fournitures diverses, le coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales) et du nombre d'heures passées pour réaliser les aménagements.

Pour passer ces écritures, des ouvertures de crédits sont nécessaires aux chapitres 040 et 042 des sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

Désignation	Dépenses	Recettes
Dépenses Chapitre 023 – Virement de section investissement	+ 8 844 €	
Recettes Chapitre 042 – Article 722 production immobilisé		+ 8 844 €

Section d'investissement

Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 Dont Article 21318 : autres bâtiments publics Article 2132 : immeuble Article 2152 : installation de voirie	+ 8 844 € 5 687 € 1 740 € 1 417 €	
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement		+ 8 844 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Adopté à l'unanimité

⇒ **Choix du scénario pour le projet d'aménagement de l'ancien stade de foot**

Monsieur le Maire rappelle les scénarios du bureau d'études présentés lors de la dernière réunion. La commission ad hoc propose de retenir le scénario 2 avec un ajustement de l'OAP via une modification simplifiée du PLU.

Une clause suspensive sera prévue dans le contrat avec le prestataire pour attendre la modification du PLU.

Vote de principe pour le choix du scénario 2 : 16 voix, 2 absents, 1 contre

⇒ **Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations**

4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant l'objet d'un contrat			
10/12/2021	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg	3 D infrastructure / Oxyria	6 442,22 € HT
6° : contrats assurance et indemnités sinistre			
27/01/2021	Assurances véhicules, bâtiments, multirisques	GROUPAMA	18 667,16 €
12/01/2021	Indemnité - Bris vitre pole	GROUPAMA	1 400,88 €

12/07/2021	Indemnité - Dégradation mobilier parc Gaïse	GROUPAMA	827,25 €
26/10/2021	Indemnité -Surtension électrique téléphone ascenseur école	GROUPAMA	230,40 €
04/11/2021	Indemnité -Surtension électrique téléphone ascenseur Villa Mary	GROUPAMA	211,20 €
04/11/2021	Indemnité - Bris glace Pôle d'animation	GROUPAMA	1 367,60 €
15° : droits préemptions	<u>adresse terrain</u>	<u>Notaire demandeur</u>	<u>Décision</u>
17/03/2021	120 Chemin des Noisetiers	Maitre Bruno Thiollier	NON
24/03/2021	120 Chemin des Noisetiers	Maitre Bruno Thiollier	NON
27/03/2021	Lieudit Le Fressin	SCP P. WATTEAU & J. DIDIER	NON
22/04/2021	74 route du petit bois	Juris Rhône	NON
28/04/2021	138 route du Michalon	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
28/04/2021	42 rue des Primevères	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
07/05/2021	96 rue des Peupliers	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
29/06/2021	176 rue des Terreaux	Maitre Jean Christophe GENEVRIER	NON
06/07/2021	270 chemin du Minet	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
31/07/2021	179 route des Pistes	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
03/09/2021	41 route de la Forêt	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
17/09/2021	Grand Maison	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
19/09/2021	15 Route du Marronnier	Maitre Bruno THIOILLIER	NON
21/09/2021	70 Rue d'Harcourt, L'Aubépin	Maitre Solange IMBERT-JOURNOUD	NON
21/09/2021	2 Place Jeanne d'Arc	Maitre Philippe WATTEAU	NON
29/09/2021	119 Route de l'Indépendance	Maitre Mickaël HUDIN	NON
01/10/2021	40 Impasse du Préau	Maitre Eddy JOURNOUD	NON
13/11/2021	3 Allée des Pensées	Maitre Nathalie AULAGNET-REGNIER	NON
30/11/2021	74 Route du petit bois	Juris Rhône	NON

⇒ Dates des réunions des conseils municipaux 2022

Jeudi 20 janvier
Jeudi 17 février
Jeudi 17 mars
Jeudi 21 avril
Jeudi 19 mai
Jeudi 23 juin
Jeudi 21 juillet
Jeudi 15 septembre
Jeudi 20 octobre
Jeudi 17 novembre
Jeudi 15 décembre

⇒ Discussions sur les projets 2022

Monsieur le Maire rappelle les projets de mandat évoqués l'année dernière :

- ⇒ Résidence Séniors, délai en lien avec l'OPAC : Réflexion du projet lancée avec proposition d'un bureau d'études.
- ⇒ Aménagement de l'ancien terrain de foot en zone d'habitation : réflexion engagée avec un bureau d'études.
- ⇒ City stade et skate parc : réflexion à poursuivre avec le conseil municipal des enfants
- ⇒ Réhabilitation école de Lamure : projet à définir en 2022 : projet d'une première réunion sur février 2022.

- ⇒ Centre bourg de Larajasse : Séparatif des réseaux dans le centre bourg de Larajasse : travaux avec la CCMDL en cours + en parallèle 2^e phase d'aménagement du centre bourg : recrutement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage fait en 2021. Le marché public pour le recrutement des entreprises est publié.
 - ⇒ Travaux église de l'Aubépin, 1^{ère} tranche : couverture/étanchéité : Réalisé
 - ⇒ Travaux ancienne école de l'Aubépin : travaux des eaux pluviales + aménagement autour du bâtiment : travaux en cours
 - ⇒ Travaux de sécurité sur les bourgs de :
 - Lamure : travaux sur 2022, aménagement du carrefour des Eglantines
 - L'Aubépin : Monsieur le Maire présente la note technique proposée par le Département. Le projet prévoit un aménagement de la Jeanne d'Arc jusqu'au cimetière, projet plus important que celui de Lamure. Une réflexion plus aboutie doit être engagée et permettra de présenter un dossier de subventions.
 - ⇒ Développement touristique :
 - Table d'orientation : réflexion à reprendre
 - Sentiers de randonnée : nouveaux balisages et panneaux dans les villages : réalisé.
 - ⇒ Communication, nouveau site, mini film sur la commune : présentation sur 2022
- Projets à rajouter pour 2022 :
- ⇒ Agrandissement du centre technique : abri pour couvrir le matériel et matériaux.
 - ⇒ Rénovation de la Chapelle de la Salette
 - ⇒ E-boo : éclairage à distance du stade pour faire atterrir les hélicoptères du SAMU : Réflexion sur le choix du site.
 - ⇒ Petits travaux d'investissements récurrents : Insonorisation de salle de la cantine de l'école, rénovation de certains ponts de la Commune (diagnostic en cours), remise à jour de matériel informatique (école, bibliothèque, mairie, ...), matériel cantine (avec subventions du plan de relance), plantations de la haie vers la Gaise, remplacement des composteurs, ...
 - ⇒ Maison retraite : fin du bail à construction 2022. Faire une nouvelle convention ou bail.

⇒ Points divers

- Préviation de la réunion publique pour les travaux de l'aménagement du centre bourg, en présence du bureau d'études : proposition vendredi 11 février 2022 au pole d'animation.
- Création d'une commission ad'hoc pour le projet de l'ancienne école de Lamure : Patrick Chillet - Ludovic GOY - Maryline Poyard – Sonia Gilbert – Nadine Goutagny - Gilles Brossard - Gisèle Piégay + Maire et adjoints
- Commission urbanisme :
 - Instruction d'environ 90 dossiers sur 2021 : 4 ou 5 instruits par la CCMDL
 - Obligation de pouvoir recevoir (mais pas d'instruire pour les communes < 3500 hab.) les demandes d'urbanisme par voie de dématérialisation à compter du 1er janvier 2022. Le système n'est pas encore prêt de la part de tous les organismes, donc pas de réalisation possible pour le début de l'année. A préparer dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.
- Commission CCMDL mobilité :
 - L'organisme qui gère les transports sur le département (le Sytral =Syndicat mixte des transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise) va être modifié au 1^{er} janvier : la CCMDL aura des voix participatives dans le nouvel exécutif. A l'avenir, la CCMDL et les entreprises participeront au financement de ce nouvel établissement.
 - La CCMDL est retenue pour un appel à projets « Avélo2 » : des actions seront mises en place autour de la mobilité à vélo
 - Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'habitat : aide pour les particuliers à la rénovation de l'habitat. Lancement en 2022.
- Commission bâtiments :
 - Salle des associations de l'Aubépin : les travaux avancent malgré quelques intempéries
 - Travaux assainissement : Les travaux chemin des noisetiers devraient se terminer le 17/12. Actuellement, en attente d'informations du Sytral sur les modifications des arrêts de car pour la rentrée de janvier.
 - Chauffage de l'école réparé, mais besoin de temps pour remise en fonctionnement normal.
- Information de l'annulation de la sainte Barbe des sapeurs pompiers, prévue 15/01/22 est annulée et sera reportée courant 2022.

- Commission école :
 - Nouvel arrêt de car suite aux travaux du bourg à la rentrée de janvier
 - Point sur le versement des subventions aux écoles réalisées pour 2021.

- Recensement de la population : agents recenseurs recrutés : Jean Pierre Avenier, Amandine Fayolle, Chantal Mazencieux, Michel Relave. Collecte du 20/01 au 19/02/2022. Encouragement au recensement par internet.

- Commission communication :
 - Bulletin en cours de finalisation pour distribution entre Noël et jour de l'an
 - Site internet et film en cours de finalisation.

- CCAS : colis du CCAS - fabrication vendredi 17/12 après midi

- Arbre de Noël du personnel : lundi 20/12 à 17h. les bénévoles de la cantine sont invités.

- Commission environnement :
 - Distribution des sacs poubelles le vendredi 07/01 et samedi 15/01 : planning de présence à remplir pour la distribution

- Commission CCMDL tourisme : Projet de baignade biologique à Hurongues : surface de baignade 1600 m² pour un budget de 2 millions d'euros, avec prévision de 50% de subventions.

- Commission CCMDL environnement :
 - Mise en place de colonnes enterrées pour papier et verre dans 3 communes + réflexion de dépôt du papier avec les sacs jaunes
 - Projet de mise en place de colonnes aériennes afin d'absorber l'augmentation du volume des sacs jaunes .
 - Projet de l'arrêt du ramassage en porte à porte pour certaines communes
 - Augmentation de la redevance, dû en partie par la taxe pollution (TGAP) : 75 € par personne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00